

## Fiche individuelle d'inscription 2017-2018

A remplir et à donner au professeur au premier cours

Madame - Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Personne inscrite

Nom :

Prénom :

Age :  
& date de naissance pour les mineurs

Discipline

- Piano 32 cours
- Violon  1 heure
- Accompagnement piano  3/4 heure
- Flûte  1/2 heure
- Guitare
- Eveil musical  Droit à l'image
- Adhésion 35 € - Signature (par famille)

## Pédagogie

### Objectifs

Apprentissage rigoureux de la technique nécessaire à la maîtrise de l'instrument.

Travail d'interprétation dès les premiers niveaux pour développer l'expression musicale. Accompagnement, soutien et conseils à travers un enseignement individualisé. La pratique d'ensemble est également enseignée.

### Contenu

Disciplines proposées pour enfants et adultes tous niveaux (débutant ou confirmé) - **piano - violon - accompagnement piano - flûte traversière - guitare** - adaptés aux pratiques (amateurs ou avancées) et aux objectifs des élèves (amateur, préparations aux concours...).

L'enseignement se fait avec le souci d'allier technique et musicalité en travaillant un répertoire classique mais aussi moderne.

Les cours de piano se font sur des pianos à queue. Solfège et analyse musicale font partie des cours. La pratique du violon se fait individuellement et également en groupes. La pratique d'ensemble est également dispensée.

**Eveil musical** pour les 4-5-6 ans, approche musicale sensorielle par la pratique ludique de chansons, d'exercices brefs et variés à l'aide de la voix, d'objets sonores, de petites percussions. Première approche d'œuvres du répertoire.

### Outils pédagogiques complémentaires

L'AMT organise 2 concerts publics des élèves et professeurs par an, des classes d'interprétation publiques et participe à des festivités musicales diverses avec d'autres formations.

Selon les demandes, l'AMT dispense des cours de musique de chambre, organise des stages de formation complémentaires en cours individuels et collectifs intensifs, des master classes (destinés aux musiciens de bon niveau) et des préparations aux concours.

## Académie de musique TCHAIKOVSKY

20, avenue Villarceau  
25000 - Besançon

2017 - 2018

Piano  
Violon  
Accompagnement piano  
Guitare  
Flûte traversière  
Eveil musical

Cours tous niveaux  
Inscription toute l'année

### Contact

Tel. 06 43 78 25 35 ou 03 81 81 16 64

e-mail : [academie-musique@hotmail.com](mailto:academie-musique@hotmail.com)  
Adresse administrative de l'association :  
20 avenue Villarceau 25000 Besançon



## Les enseignants

### Véronique Bonvalot

Véronique est licenciée en Musique et Musicologie de l'Université Paris IV Sorbonne, diplômée de l'Institut Musical Européen à Besançon, niveau Supérieur avec la mention TB. Elle a entamé sa formation pédagogique avec Yves Klein au CNR de Dijon puis avec Françoise Chaux à l'École d'Art Martenot à Paris, pour le piano.

Elle a également bénéficié d'une formation à l'enseignement du piano par Igor Blagodatov professeur et concert meiste russe fondateur de l'AMT.

### Alexey Koshkin

Alexey Koshkin, pianiste russe, entre au conservatoire d'Arkhangelsk, au nord de Russie dans la classe de Jeanne Lévína en 1983 et poursuivra de 1989 à 1994 dans la classe de Mikhail Goubine (pianiste russe disciple du célèbre Vladimir Sofronitsky) pour obtenir son diplôme d'Etat avec mention « pianiste accompagnateur et professeur de piano ».

Parallèlement il suit un cursus universitaire à l'Université d'Arkhangelsk, faculté des langues étrangères (1989-1994), et obtient le diplôme d'Etat avec mention « professeur de Français langue étrangère ».

Amoureux de la culture française, il s'installe avec sa famille en France en 2010 pour se produire et donner des cours.

Il se produit dans de nombreux récitals de piano à partir du 1985 jusqu'à nos jours en Russie et en France : Arkhangelsk, Novodvinsk, Naryan-Mar, Noyabrsk, Nizhnevartovsk, Chaumont, Bourbonne les Bains, Lyon.

### Olga Hunzinger-Popova

Olga suit le parcours du Conservatoire National Supérieur de Saint-Petersbourg (Russie) où elle obtient un Premier Prix. Elle est diplômée en tant que Soliste d'Orchestre, Artiste de musique de chambre, Professeur de violon avec une mention d'Excellence.

Jusqu'en 2002 elle joue au sein de l'Orchestre Symphonique de l'Etat de Russie (premier violon). Son expérience de musicienne s'enrichit en interprétant toutes les plus grandes symphonies, réalisé pendant 23 ans avec cet Orchestre en tournées internationales, et se produisant avec les chefs et les solistes les plus connus de Russie (M.Rostropovitch, N.Petrov, N.Lougansky, L.Kogan, V.Tretiakov, V.Spivakov, I.Oistrach, Y.Bachmet. Depuis 2002 elle est installé en France et joue dans différentes formations : l'Orchestre Victor Hugo Franche Comté (Besançon), l'Orchestre Symphonique de Mulhouse, Violon-Solo dans l'Orchestre St Colomban ( Luxeuil-les- Bains), chef artistique d'Ensemble à cordes Euterpe Franche Comté (Dole).

Elle se produit en qualité de chambriste dans les : Trio avec piano, Duo violons russe Boréal, musique baroque avec l'orgue et clavecin).

### Erwan Acosta

Erwan suit le troisième cycle du CRR de Besançon en guitare classique et formation musicale. Il est diplômé de l'école Alta reconnue par l'état en formation professionnelle aux métiers des musiques actuelles.

### Stéphanie Malard

Stéphanie a obtenu le Diplôme d'Etat de professeur de flûte traversière, ainsi que le Diplôme de Concert en flûte traversière (prix d'interprétation inter régional).

## Cours - Adhésion Tarifs en vigueur et mode de paiement

Le tarif des cours est basé sur une période de 10 mois allant de septembre à juin.

Le nombre de cours est fixé à 32 annuellement pour tenir compte des congés scolaires. Toutefois l'élève peut prendre plus de cours, ils seront facturés aux tarifs en vigueur. Pour les inscriptions en cours d'année, le calcul se fera au prorata du nombre de mois pris. Les cours non pris seront récupérés.

Le prix de l'heure est fixé à 38€ (35€ pour les moins de 20 ans) et pour la guitare le prix est fixé à 34€ (31€ pour les moins de 20 ans). Le prix des cours sera identique chaque mois (vacances ou non). Voir tarif éveil musical en bas de page.

Le paiement des cours est du par avance (encaissement mensuel) :

- en 1 fois : 10 chèques à l'inscription

- en 3 fois : chèques en début de chaque trimestre

Le montant mensuel sera défini selon la formule de cours choisie \*:

$$1 \text{ heure : } \frac{38\text{€} \times 32}{10} = 121.60\text{€}$$

$$3/4 \text{ heure : } \frac{28.5\text{€} \times 32}{10} = 91.20\text{€}$$

$$1/2 \text{ heure : } \frac{19\text{€} \times 32}{10} = 60.80\text{€}$$

Ou pour les - de 20 ans :

$$1 \text{ heure : } \frac{35\text{€} \times 32}{10} = 112.00\text{€}$$

$$3/4 \text{ heure : } \frac{26.25\text{€} \times 32}{10} = 84.00\text{€}$$

$$1/2 \text{ heure : } \frac{17\text{€} \times 32}{10} = 56.00\text{€}$$

L'adhésion à l'association est fixée à 35€ par an par famille payable en début d'année lors de l'inscription.

Éveil musical : 30 séances d'1/2 heure - 105€ à l'année - 15€ d'adhésion.

\* adapter le calcul pour les cours de guitare.

## Règlement de l'académie de musique Tchaïkovsky

1. La reprise des cours se fait début septembre. Ils se terminent fin juin.

2. Les inscriptions peuvent être reçues tout au long de l'année.

3. Les jours fériés, les cours peuvent être donnés selon les disponibilités de chacun.

4. Un cours commencé en retard ne pourra être prolongé au delà de l'heure de fin prévue.

5. En cas d'absence du professeur ou de l'élève, pour raison de santé ou professionnelle, le professeur ou l'élève sera averti, le cours récupéré.

6. Il y a deux concerts publics dans l'année, avant Noël, et en mai - juin. Les dates sont communiquées courant septembre.

7. Le montant de l'adhésion à l'association s'élève à 35 € par famille et 10€ pour l'éveil musical.

8. Les tarifs sont fixés en début d'année par le Conseil d'Administration.

9. L'adhésion et les cours sont réglés au professeur dès la reprise. Il est demandé aux élèves d'émettre des chèques en début de trimestre qui seront débités chacun en début de chaque mois.

10. En cas de force majeure, il est possible de résilier une inscription après en avoir discuté avec le professeur.

11. Une absence de l'élève devra dans la mesure du possible être signalée au professeur à l'avance, le cours sera récupéré en concertation avec le professeur.

12. En cas de dépassement du nombre de cours, ou en cas d'impossibilité de récupération de cours, un bilan sera fait en fin d'année.